



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 4 juillet 2023, au 122 rue St-Louis à 14 h 30 à laquelle sont présents :

Pierre Bertrand	Montcalm
Luc Tremblay	Amherst
François Thibault	Huberdeau

Monsieur André Ste-Marie est absent, son absence est motivée.

Monsieur Richard E. Dubeau est également absent.

Formant tous quorum sous la vice-présidence de M. Pierre Bertrand.

Le quorum étant constaté, M, le vice-président souhaite la bienvenue aux membres.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson est également présent.

R 37-07-2023

2. RÉOLUTION 37-07-2023- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023. Résolutions numéros 28-05-2023 à 36-05-2023 .
4. Ratification des comptes à payer au 30 juin 2023.
5. Résolution confirmant l'engagement d'un inspecteur-patrouilleur pour l'été 2023.
6. Résolution engagement d'un nouveau chauffeur-opérateur contractuel.
7. Projet Volet 4 Coopération intermunicipale, modification à la résolution de la régie 31-05-2023.
8. Varia.
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au sujet 8.

Varia a) Site web Rimro;
Et b) Montages vidéos.

Adoptée



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**3. RÉSOLUTION 38-07-2023 – RATIFICATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 MAI 2023.
RÉSOLUTIONS NUMÉROS 28-05-2023 À 36-05-2023**

R. 38-07-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mai 2023
soit ratifié tel que rédigé. Résolutions numéros 28-05-2023 à 36-05-2023.

Adoptée

**5. RÉSOLUTION 39-07-2023 – RATIFICATION DES COMPTES À
PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE la liste des comptes à payer pour un total de 58 823.94\$ ayant été
déposée au conseil d'administration, et considérant les informations fournies
par le secrétaire-trésorier sur l'ensemble des comptes, d'approuver la liste
des déboursés et d'en autoriser le paiement;

Adoptée

**RÉSOLUTION 40-07-2023- ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR-
PATROUILLEUR POUR L'ÉTÉ 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

DE confirmer l'engagement de Rémi Lapensée à titre de patrouilleur-
inspecteur pour la patrouille verte, saison 2023. Son taux horaire est établi à
19.\$/heure, et les frais de déplacements sont assujettis au taux en vigueur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 41-07-2023
ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CHAUFFEUR-OPÉRATEUR
OCCASIONNEL**

II EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

DE confirmer l'engagement de Clifford Kingsley, à titre de chauffeur-
opérateur occasionnel à titre contractuel. Les conditions et modalités ayant
établis par le coordonnateur lors de la rencontre précédant son embauche, le
tout selon les taux fixés à la politique de travail de la régie.

Son engagement deviendra officiel suite à la période de probation et aux
autres modalités en vigueur.

Adoptée



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

RÉSOLUTION 42-07-2023 **PROGRAMME VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE** **ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Amherst, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm désirent présenter un projet d'engagement d'un inspecteur en environnement dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Tremblay et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suite :

La régie intermunicipale des matières de l'ouest s'engage à participer au projet de nommer un inspecteur en environnement et à assumer une partie des coûts;

Le conseil d'administration autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

La régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest sera responsable du projet.

Également que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 31-05-2023.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 43-07-2023 – SITE WEB RIMRO

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

DE retenir la proposition de TRAMWEB pour la conception d'un site internet pour la régie, en incluant l'option d'une page facebook pro et you tube, proposition reçue le 23 juin dernier, aux conditions et coûts précisés dans la dite proposition, soit à 6 500.\$ plus les coûts de la page facebook pro et You tube.

Également que François Thibault membre du conseil d'administration et Bernard Davidson, coordonnateur soient désignés pour représenter la régie dans ce dossier.

QUE ce déboursé soit effectué à même le surplus accumulé de la régie.

Adoptée



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

RÉSOLUTION 44-07-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

R. 44-07-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée.

Ile est 15 heures 50 minutes.

Adoptée

Je, M. Pierre Bertrand atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Vice-Président

Secrétaire-trésorier